



Demande autorisation préalable enseigne

Par **DRUESNE Juliette**, le **22/05/2017** à **20:53**

Bonjour,

J'ai déposé ma demande d'autorisation préalable de remplacement d'enseigne à la mairie, il s'agit simplement d'un changement de nom du restaurant suite au rachat du fonds de commerce. Le délai de réponse de la mairie est de 2 mois mais je dois lancer la fabrication de l'enseigne auprès de la société de réalisation d'enseigne avant ces 2 mois, comment faire ?

Merci.